

➤ Présentation

Les questions de Droit sont sous la forme de QCM, plusieurs réponses pouvant être valables ou aucune ne l'étant parfois. Néanmoins, le sens général de l'épreuve est - et ce sera le cas le plus souvent - de faire retrouver une expression légale, jurisprudentielle ou de culture juridique plus étoffée, et non de poser des questions ou de suggérer des réponses la plupart du temps irréalistes.

L'épreuve est une épreuve de connaissance, mais en requérant attention, nuance et pertinence, elle sera mieux accomplie si vous avez travaillé les diverses compétences que la matière juridique exige (analyse, lecture et rédaction). Si des révisions s'imposent, il est donc possible de recommander une reprise intelligente et raisonnée et non un "bachotage" (même si des livres synthétiques peuvent convenir).

L'épreuve comporte une quarantaine de questions réparties en 3 parties de difficulté croissante.

Le barème appliqué est le suivant :

- chaque question comporte 4 items de réponse.
- pour chaque question il existe 5 réponses possibles : pas de coche, + 4 items.
- une bonne réponse est une réponse où le candidat soit n'a rien coché s'il ne fallait rien cocher, soit a coché le seul item juste répondant à la question, soit a coché tous les items répondant justement à la question. Le point est accordé si le bon nombre d'items a été coché. Si le candidat peut cocher plusieurs items, c'est que plusieurs réponses sont requises.
- une mauvaise réponse est une réponse où le candidat n'a pas coché tous les items justes de la réponse, ou en a coché trop, ou n'a coché que des items qui ne devaient pas l'être.
- il n'y a pas d'attribution de points négatifs en cas de mauvaise réponse.
- les réponses ne sont pas coefficientées ; une bonne réponse vaut forcément 1 point.
- le calcul de la note sur 20 est : $(20 / \text{nombre total de question}) \times \text{nombre de bonnes réponses}$.

Le candidat est seul maître de la gestion de son temps et alloue le temps qu'il souhaite à chaque partie. Il est cependant obligé de terminer la partie en cours avant de démarrer la réalisation de la partie suivante.

➤ Programme

Introduction au droit : preuve, organisation judiciaire, droit objectif (sources), branches du droit, droits subjectifs.

Personnes : personnes physiques et morales, état et capacité des personnes.

Biens : meubles et immeubles, droits réels principaux et accessoires, propriété et possession.

Droit des obligations : contrats, clauses et les divers types d'obligations contractuelles ; les clauses usuelles peuvent être soulignées (clause pénale, clause résolutoire, clause de médiation, conciliation et d'arbitrage, clause de compétence. Le contrat sera revu dans sa formation, son exécution et pour les sanctions de l'inexécution (les questions sont à jour de la réforme de 2016). Les obligations quasi-délictuelles (ou quasi contrats). Les divers cas de responsabilité du code civil doivent être révisés (obligations délictuelles).

Principaux contrats : vente, bail, mandat, prêt, dépôt, contrat d'entreprise (vue générale des autres contrats spéciaux du Code civil).

Droit commercial : commerçants, actes de commerce, fonds de commerce (notion et opérations).

Droit des sociétés : contrat, formes sociales, fonctionnement, dissolution, liquidation (SENC, SCS, SARL, EURL, SAS, SA, SCPA).

Droit social : contrat de travail (formations, typologie, conditions du travail, modifications et ruptures du contrat de travail - les licenciements) ; principales règles sur la négociation collective, la représentation du personnel dans l'entreprise, les syndicats ; principales règles les juridictions compétentes en droit du travail.